



Visa pour relations d'affaires (visa Schengen, type C)

Veillez prendre note : pour chaque requérant (enfants accompagnant leurs parents y compris) le dossier soumis doit être complet. Si nécessaire, une copie des différents documents tels, invitation, extrait du registre du commerce, assurance de voyage doit être faite pour chaque dossier.

Information aux partenaires d'affaires et compagnies basées en Suisse : il n'est pas nécessaire d'envoyer à la section des visas un original ou une copie (par fax ou e-mail) supplémentaire de la lettre d'invitation que vous avez envoyée directement à votre partenaire en Fédération de Russie.

Pour les personnes invitées pour entretiens d'affaires par une compagnie basée en Suisse.

Documents requis (selon la liste harmonisée de documents convenue par les ambassades et consulats des Etats Membres de Schengen en Russie):

1. Un formulaire "Antrag auf Erteilung eines Schengen-Visums" (demande de visa Schengen) dûment complété (en allemand, français, italien ou anglais) et signé par le requérant (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
2. Un passeport (original et copie de la page avec les données personnelles) dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
3. Une copie du passeport interne (obtenu dès l'âge de 14 ans) : pages contenant les données personnelles, informations concernant l'obtention de passeports internationaux, le statut marital et l'enregistrement en Russie.
4. 2 photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen (l'une collée sur la demande de visa, l'autre jointe) (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
5. Une assurance accident/maladie acceptée dans l'espace Schengen et valable durant le séjour entier (copie). La couverture minimale de l'assurance doit être de EUR 30 000.00 (couverture : rapatriement pour raisons médicales, traitement médical urgent, hospitalisation urgente et transport du corps en cas de décès). Dans le cas d'un visa demandé pour une longue durée avec plusieurs entrées, l'assurance n'est exigée que pour le premier voyage.
6. Une réservation d'hôtel ou d'appartement.
7. Une attestation d'emploi (lettre de l'employeur) avec l'indication du salaire.
8. Une preuve de solvabilité (relevé de compte bancaire mentionnant les mouvements des trois derniers mois, attestation de la banque mentionnant le solde). **Montrer de l'argent en espèce n'est ni demandé ni accepté par nos services.**

9. Un justificatif relatif au moyen de transport - voyage retour compris (par ex. réservation du billet, photocopie). A défaut, une information détaillée sur la destination et l'itinéraire (pour toute la durée du séjour dans l'espace Schengen).
10. Une demande écrite « invitation » de la compagnie en Suisse contenant les informations suivantes : nom, prénom, sexe, nationalité, date de naissance de la personne invitée, motif du voyage, durée du séjour et nombre d'entrées.
11. La lettre doit être signée par la/les personne(s) ayant droit de signature selon le registre du commerce.
12. Une photocopie récente de l'extrait du registre du commerce de la compagnie en Suisse (seulement la première page et la page où sont mentionnés le(s) nom(s) de la/les personne(s) ayant signé l'invitation).

Pour les enfants de moins de 18 ans accompagnant les parents :

En plus des documents susmentionnés :

13. Une copie de l'acte de naissance.
14. Si l'enfant n'est accompagné que par l'un de ses parents : une autorisation (traduite en allemand, français, italien ou anglais), signée devant un notaire par le parent qui ne voyage pas (original et copie) est nécessaire
15. Une copie du visa valable des parents voyageant avec l'enfant, si les parents ne soumettent pas leur demande en même temps que l'enfant.
16. Une réservation d'hôtel ou d'appartement.

Pour les enfants inscrits dans le passeport des parents :

17. Un formulaire "Antrag auf Erteilung eines Schengen-Visums" (demande de visa Schengen) dûment complété par le parent dans le passeport duquel l'enfant est inscrit.
18. Deux photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen (l'une collée sur la demande de visa, l'autre jointe) (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
19. Une copie de l'acte de naissance.
20. Une assurance accident/maladie acceptée dans l'espace Schengen et valable durant le séjour entier (photocopie). La couverture minimale de l'assurance doit être de EUR 30 000.00 (couverture : rapatriement pour raisons médicales, traitement médical urgent, hospitalisation urgente et transport du corps en cas de décès). Dans le cas d'une demande de visa pour une longue durée avec plusieurs entrées, l'assurance n'est exigée que pour le premier voyage. En apposant sa 2e signature au bas de la dernière page du formulaire de demande de visa (page 4), le parent, dans le passeport duquel est inscrit l'enfant, confirme avoir pris connaissance de la nécessité de disposer d'une assurance-voyage valable pour chacun des voyages ultérieurs.
21. Si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que par l'un de ses parents : une autorisation (traduite en allemand, français, italien ou anglais), signée devant un notaire par le/s parent/s qui ne voyage/nt pas (original et copie) est nécessaire ou
22. une copie du visa valable du 2e parent si celui-ci voyage avec l'enfant mais ne soumet pas sa demande en même temps.

Citoyens de pays tiers :

Les citoyens non-russes doivent être résidents légaux en Fédération de Russie et présenter les

documents pertinents (permis de résidence, visa de longue durée, enregistrement auprès du service des migrations : original et copie).

Ces documents doivent être valables au moins 3 mois après le départ planifié de l'espace Schengen, sinon un document prouvant que le requérant a déposé une demande de renouvellement d'autorisation de séjour doit être présenté.

Documents additionnels pour certaines catégories de requérants :

23. Entrepreneurs individuels/indépendants : preuve d'activité économique (par exemple: formulaires 2NDFL ou 3NDFL, extrait du registre du commerce, de la feuille d'impôts, ou certificat pour les entrepreneurs individuels) ou extrait de compte bancaire couvrant les 3 derniers mois ou lettre de la banque confirmant le solde du compte.
24. Journalistes employés : certificat ou autre document établi par une association professionnelle, prouvant que la personne est un journaliste qualifié et lettre de l'employeur confirmant que le but du voyage est d'effectuer une activité journalistique.
25. Journalistes "freelance" : preuve d'activité journalistique (par exemple: carte de presse ou copie du contrat de travail) et preuve d'activité économique (par exemple: formulaires 2NDFL ou 3NDFL, extrait du registre du commerce, de la feuille d'impôts, ou certificat pour les entrepreneurs individuels) ou extrait de compte bancaire couvrant les 3 derniers mois ou lettre de la banque confirmant le solde du compte.

Si le passeport que vous soumettez avec votre demande de visa ne contient aucun visa Schengen, mais vous avez eu des visas Schengen dans le passé, nous vous recommandons de soumettre soit votre passeport annulé ou une copie des 2 derniers visas Schengen ainsi que la page du passeport contenant vos données personnelles.

Les émoluments de visa sont parfois soumis à des changements: nous vous invitons à consulter notre [site web](#) afin de connaître les émoluments en application.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de :

- Refuser des demandes de visa incomplètes
- demander des documents supplémentaires (article 21/8 code des visas Schengen),
- Transmettre la demande de visa aux autorités suisses pour décision.
- Convoquer le requérant pour un entretien personnel (article 21/8 code des visas Schengen).

Moscou, 19.09.2022